

LA BIBLIOTHEQUE DU CONSERVATOIRE

Horaires et conditions d'accès :

La bibliothèque est ouverte à tous *pendant les périodes scolaires* aux horaires suivants :

Lundi	14h - 19h30
Mardi	14h - 19h30
Mercredi	09h - 12h et 14h - 18h
Jeudi	14h - 18h
Vendredi	14h - 18h

Elle est ouverte à tout public pour la consultation, l'écoute individuelle et la recherche documentaire. Son catalogue de documents pour les adultes est spécifiquement consacré à la musique et à la danse. Le prêt des partitions et des ouvrages les plus spécialisés est réservé aux élèves et aux professeurs du conservatoire. Une sélection de 500 livres pour les plus jeunes est à leur disposition : albums, BD, romans, documentaires et livres-CD sur la musique et la danse. Un ordinateur avec accès à Internet est également à disposition.

Le catalogue des collections est informatisé en réseau avec l'ensemble des bibliothèques publiques de la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

La bibliothécaire est présente aux heures d'ouverture pour tout renseignement ou recherche bibliographique.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte.

S'inscrire à la Bibliothèque :

L'inscription au conservatoire n'entraîne pas automatiquement l'inscription à la bibliothèque. Les élèves mineurs qui souhaitent s'inscrire doivent être accompagnés la première fois par un tuteur légal. La carte de bibliothèque est valable dans toutes les autres bibliothèques du réseau municipal, y compris dans le Médiabus. L'inscription est valable un an, tacitement renouvelable. Si l'élève vient à quitter le Conservatoire, sa carte de bibliothèque sera désactivée.

Prêt :

Le prêt est gratuit.

Comme dans toutes les bibliothèques d'Aulnay, on peut emprunter jusqu'à 15 documents maximum, dont :

- ♦ 5 partitions (15 jours)
- ♦ 3 disques compacts (15 jours)
- ♦ Revues et livres (1 mois)

La perte d'un document entraîne le rachat de celui-ci.

Facile, pratique :

On peut rendre des documents empruntés dans les autres bibliothèques d'Aulnay-sous-Bois. Un service municipal de transfert des livres se charge de les rapporter dans leur bibliothèque d'origine.

Nous contacter :

Mail : bibcrd@aulnay-sous-bois.com - Tél : 01 48 79 65 49



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

Le conservatoire accueille les enfants désirant apprendre la musique et /ou la danse

Les inscriptions pour les élèves débutants seront prises, dans la limite des places disponibles, au secrétariat du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental

12 rue de Sevrans - 93600 Aulnay-sous-Bois, aux dates suivantes :

Samedi 7 septembre de 9h à 16h

Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h

LE CONSERVATOIRE ASSURE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE.

♦ Les élèves sont accueillis à partir de 5 ans en cours d'éveil à la musique et à la danse, cours d'une durée de 45 mn hebdomadaires.

Le cours est assuré conjointement par un professeur de danse et un professeur de formation musicale.

MUSIQUE

♦ Les cours de formation musicale sont ouverts aux enfants âgés de 6 ans minimum qui sont regroupés dans les mêmes cours. Ceux âgés de 7 ans et plus sont regroupés par tranches d'âges dans les cours.

♦ Dans la mesure des places disponibles, l'enfant peut débiter l'instrument dès le mois de janvier ou à l'issue de la première année de formation musicale (en fonction des résultats aux tests de formation musicale).

♦ L'enseignement comprend un cours collectif de formation musicale et éventuellement un cours individuel d'instrument. Selon le niveau instrumental, la pratique d'ensemble est obligatoire.

♦ Pour les élèves pratiquant déjà un instrument, l'inscription est soumise à la réussite d'un test instrumental se déroulant entre mi-septembre et mi-octobre. Le dossier est à retirer au secrétariat du Conservatoire ou à télécharger sur le site Internet de la ville www.aulnay-sous-bois.com (rubrique culture, conservatoire).

DISCIPLINE D'ERUDITION

♦ Formation musicale - obligatoire pour les instrumentistes -, culture musicale, analyse, écriture, composition

CHORALE

♦ Cours collectifs, gratuits, ouverts aux enfants âgés de 6 à 10 ans inscrits en formation musicale. La pratique de la chorale est fortement recommandée pendant les 2 premières années de formation musicale.



AULNAY-SOUS-BOIS

12, rue de Sevrans • 93600 Aulnay-sous-Bois • crd@aulnay-sous-bois.com • Tél. : 01 48 79 65 21 – Fax : 01 48 79 65 22

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

		Disciplines	Limite d'âge minimum	Limite d'âge maximum
Clavier		Piano	7 ans	10 ans
		Clavecin	6 ans	Pas de limite
Cordes	{	Violon	6 ans	11 ans
	{	Alto	6 ans	11 ans
	{	Violoncelle	6 ans	11 ans
	{	Contrebasse	6 ans	Pas de limite
	{	Guitare	7 ans	11 ans
		Harpe	6 ans	11 ans
Bois (voir pour dentition)	{	Flûte	6 ans	12 ans
	{	Hautbois	6 ans	Pas de limite
	{	Clarinette	6 ans	12 ans
	{	Basson	6 ans	Pas de limite
	{	Saxophone	6 ans	12 ans
Cuivres (voir pour dentition)	{	Trompette	6 ans	15 ans
	{	Cor	6 ans	Pas de limite
	{	Trombone	6 ans	Pas de limite
		Tuba	6 ans	Pas de limite
Divers	{	Accordéon	6 ans	15 ans
	{	Percussion	6 ans	12 ans
	{	Chant lyrique	14 ans	Pas de limite (après audition)

La pratique d'un instrument à vent à partir de 6 ans est conditionnée à une dentition appropriée.

DANSE

- ♦ Initiation 1 : 1 cours par semaine d'une durée de 1 heure.
- ♦ Initiation 2 : 2 cours par semaine obligatoires d'une durée de 1 heure.
- ♦ Autres niveaux : 2 cours minimum par semaine obligatoires, selon les niveaux.

NIVEAUX	ÂGES
Eveil musique et danse	5 ans (nés en 2014)
Initiation 1	6 ans (nés en 2013)
Initiation 2	7 ans (nés en 2012)
1C1 - 1 ^{ère} année de 1 ^{er} cycle	8 à 10 ans maximum (nés entre 2009 et 2011)
Hip hop	8 à 14 ans et plus

- ➔ Fournir au professeur un certificat médical datant de moins de 3 mois, mentionnant l'aptitude à la pratique de la danse **au plus tard le 19 octobre 2019**.
- ➔ Ne pas acheter de tenue, le professeur donnera les indications nécessaires lors du 1^{er} cours.

Chaque élève est titulaire d'une carte remise en début d'année. Les élèves doivent valider leur carte en assistant à 3 manifestations organisées par le CRD (hors expositions ou auditions). La carte validée est à remettre en fin d'année scolaire lors de la réinscription.

DOCUMENTS A FOURNIR

- ♦ 1 photo d'identité de l'enfant pour sa carte d'élève.

TARIFS

Le droit d'inscription du 1^{er} trimestre sera perçu à l'inscription de l'élève (espèces, chèque ou carte bancaire). Celui-ci n'est pas remboursable.

Les élèves inscrits en classes à horaires aménagés au collège Le Parc sont exonérés des droits d'inscription (formation musicale, instrument, disciplines instrumentales collectives, et danse dans le cas où l'élève est également admis en CHAD).

● AULNAYSIENS

CALCUL DU BARÈME FAMILIAL vous reporter au document joint.

A TITRE INDICATIF, CI-DESSOUS, LES TARIFS 2018/2019 :

Tarifs s'appliquant aux élèves habitant Aulnay-sous-Bois

COMMUNE	1^{ère} discipline - Tarifs trimestriels		
Tranches de barèmes	1^{er} membre de la famille	2^{ème} membre de la famille	A partir du 3^{ème} membre de la famille
0 € à 137,28 €	11,90€	9,90€	7,80€
137,29 € à 228,75 €	19,20€	14,90€	11,40€
228,76 € à 381,20 €	25,30€	20,70€	16,70€
381,21 € à 686,10 €	36,40€	28,60€	22,80€
686,11 € à 990,99 €	51,90€	42,50€	32,60€
991 € à plus	74,60€	58,10€	46,10€

COMMUNE	Discipline supplémentaire - Tarifs trimestriels		
Tranches de barèmes	1^{er} membre de la famille	2^{ème} membre de la famille	A partir du 3^{ème} membre de la famille
0 € à 137,28 €	7,30€	6,80€	5,80€
137,29 € à 228,75 €	10,40€	9,40€	8,30€
228,76 € à 381,20 €	14,40€	12,40€	10,40€
381,21 € à 686,10 €	20,70€	18,70€	15,60€
686,11 € à 990,99 €	30,10€	25,90€	22,30€
991 € à plus	42,00€	37,00€	31,10€

● HORS COMMUNE :

Barème s'appliquant aux élèves habitant hors commune.

Une discipline – Tarif trimestriel	Discipline supplémentaire – Tarif trimestriel	Musique de Chambre – Orchestre à cordes – Harmonie junior – Big Band Tarif annuel
182,00€	92,90€	182,00€